

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 03 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 mai 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Lucie LETURGEZ, Elisabeth CAPRON, Corinne CORBIER, Christine CAMPAGNE, Patricia COPIN, Philippe LOURDEL, Julien MAHIEU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Alexandra HERMANT, Messieurs Freddy LEFEBVRE, Jean Pierre PEREZ,

Madame HERMANT Alexandra, Monsieur LEFEBVRE Freddy et Monsieur PEREZ Jean Pierre donnent en vertu du C.G.C.T, respectivement pouvoir à Monsieur MAHIEU Julien, à DENNE Bernard et à DE REU Bernard pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

I. Présentation de la nouvelle secrétaire

Monsieur le Maire présente Claire ROUSSEL et propose un tour de table pour faire plus ample connaissance. Il informe les membres du Conseil Municipal des fonctions de la nouvelle secrétaire à compter du 1er juillet 2015.

Il explique également le retard dû à la mise en place de la signature électronique et des soucis informatiques.

II. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion concernant notamment le vote du budget.

Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

III. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DES TRAVAUX DE LA RUE DE PARIS

Monsieur le Maire précise que la rue de Paris étant reprise dans la liste des chemins communautaires, la CCSA (Communauté de Communes du Sud Artois) envisage pour courant de l'année 2016, d'importants travaux de réhabilitation de cette route, notamment la mise hors gel du tronçon allant de la Pharmacie à la chapelle.

Il faut savoir que seule la voirie est prise en charge par la Communauté, la borduration et les abords étant à la charge de la Commune. Le Conseil Départemental préconise la mise en place d'un rond point à la pharmacie pour sécuriser le centre du village.

Le bureau d'étude AREZO a été retenu par la CCSA (après appel d'offres) pour la réalisation de ce projet. Monsieur le Maire ajoute que le bureau d'étude a travaillé sur ce projet et que plusieurs propositions ont été présentées à un groupe de travail composé de la Communauté de Communes (porteur du projet), du Conseil Départemental et de la Commune afin d'en connaître plus précisément l'incidence budgétaire.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée, la proposition faite par le bureau d'étude concernant l'ensemble de l'aménagement de la rue de Paris (voirie + abords).

Il s'ensuit un long débat, avec beaucoup d'interrogations et de questions.

Monsieur le Maire prend bonne note de toutes ces remarques et convoquera la commission des travaux avec le bureau d'étude AREZO pour explication concernant sa proposition.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la rue de Paris et de l'aménagement d'un rond point sur la route départementale, ne lui permettent pas de renouveler le bail de Madame Berrier au delà du 1er juillet 2015 (acceptant bien évidemment qu'elle occupe l'emplacement au delà de cette date jusqu'au début des travaux)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait autorisé l'installation de la friagerie sur la place à titre précaire (en plein accord avec Madame Berrier), sachant qu'à terme, des travaux seraient envisagés pour l'accès à la zone d'activités. C'est la raison pour laquelle le bail était renouvelé tous les ans.

Madame Berrier, souhaite faire part de son mécontentement au Conseil Municipal et missionne Madame Patricia COPIN pour lire une lettre, dont une copie a été adressée à Monsieur Jean Jacques COTTEL - Député.

Certains membres du Conseil Municipal sont surpris de ne pas avoir été informés de cette situation.

Monsieur le Maire, conscient des soucis que cela peu occasionner, précise qu'il a proposé à Madame Berrier, le parking de Proxi pour installer son commerce, mais elle a préféré s'implanter ailleurs, avec l'avis favorable émis par le Maire. Nous souhaitons qu'elle retrouve son activité comme auparavant.

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à participer au groupement de commandes de la CCSA, pour rédiger un agenda d'accessibilité programmée. Cela permettra à la Commune d'étaler les travaux d'accessibilité sur plusieurs années conformément à la loi.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

V. DELIBERATION CONCERNANT L'URBANISME

L'instruction des permis de construire est désormais de la compétence de la CCSA suite à l'application de la loi ALUR. Une facturation sera effectuée à la Commune selon le nombre de permis traités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'instruction des CU par la CCSA

Pour Information : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) est en projet à la CCSA.

VI. AMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC)

Monsieur le Maire présente l'implantation de la nouvelle APC dans les locaux de la Mairie.

L'APC devrait ouvrir le 13 octobre 2015.

Le Conseil Municipal souhaite une ouverture du guichet de 9h00 à 11h00. Monsieur le Maire en fera part aux responsables de la poste.

Quant aux locaux de l'ancienne poste devenus vacants, ils pourront éventuellement accueillir un nouveau commerce.

VII. LOCAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ACHIET - BIHUCOURT (SIAB)

Conformément à l'étude en cours et pour permettre la réhabilitation et l'extension des vestiaires du terrain de foot, Monsieur DENNE propose au Conseil Municipal de maintenir la subvention annuelle attribuée au SIAB afin de faire face au remboursement de l'emprunt nécessaire à la réalisation du projet tel qu'il a été présenté. Le coût du projet s'élève à 150 000.00€

Ce projet nécessite :

- Un emprunt à court terme (12 à 36 mois) de 60 000.00€ pour l'avance de la TVA que nous allons récupérer (20 000.00€) et la subvention accordée par la Fédération Française de Football (FFF) de 40 000.00€ (aide financière acquise que si les travaux sont achevés dans le délai de 12 mois à compter du 3 avril 2015),
- Un emprunt à long terme - 15 ans - échéance constante - taux fixe de 90 000.00€

Après négociation avec les organismes financiers, l'offre la plus intéressante émane de la Caisse d'Epargne qui nous propose :

- Un emprunt relais de 60 000.00€ - durée 12 à 36 mois - sans pénalité pour remboursement anticipé- taux d'intérêts de 0.98% - Périodicité de remboursement : annuelle.
- Un emprunt de 90 000.00€ - durée 15 ans - taux fixe de 1.88% - échéance constante - périodicité de remboursement: annuelle.

Monsieur DENNE rappelle que la participation de la Commune d'Achiet le Grand est de 70% et celle de Bihucourt de 30%

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce projet dans les conditions financières ci-dessus et donne quitus au SIAB pour mener à bien ce projet.

VIII. DIVERS

Fête Communale

La Commission animation et loisirs s'est réunie le 2 juin. La fête communale aura lieu du samedi 27 juin au lundi 29 juin avec une randonnée pédestre, des olympiades pour les 3-12 ans, une prestation de Country, une démonstration d'arts martiaux, une soirée disco gratuite, une brocante, un apéritif concert, un show, un bal gratuit, un feu d'artifice sonorisé et un repas de clôture.

Tekne

La CCSA propose aux enfants de faire du théâtre à travers : " Va-t-en guerre". Cette association a la recherche de locaux pour leur représentation du 18, 19 et 20 juin prochain, le Conseil municipal accepte exceptionnellement de mettre à leur disposition le hangar communal.

Remise des dictionnaires

Cette année, la remise des dictionnaires aura lieu le jeudi 25 juin à 18h00
Les diplômes de secourisme seront également remis ce jour là.

Chiens errants

Suite à un incident de chiens " mordant" le 24 mai sur la Commune, Monsieur le Maire rappelle qu'il peut ordonner une mise en quarantaine du chien ou même de le faire euthanasier. Propriétaires de chien soyez vigilants, Monsieur le Maire indique qu'il sera très rigoureux sur ce point.

Achat d'une caméra

Suite à de nombreuses dégradations de l'aire de jeux d'enfants, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une caméra permettant d'identifier les "casseurs". Une plainte sera déposée systématiquement envers les contrevenants.

Le devis de location/acquisition est fixé à 32.50€ par mois

Deux conseillers votent contre et deux autres s'abstiennent
La mise en place d'une caméra est adoptée à la majorité.

Informations

- > Vendredi 5 juin 2015 : Sandrine FABERSKI sous couvert de l'ALE donne un spectacle de danse à 20h00 dans la salle de sport
- > Mercredi 1er juillet 2015 : Une réunion d'information sur la mise en service du haut débit dans la Commune aura lieu à la salle des fêtes à 19h00.
- > Un membre du Conseil demande que la liste des voisins vigilants soit communiquée
- > Le pot de départ en retraite de Madame TARD aura lieu le jeudi 2 juillet à 18h00
- > Madame TARD et Monsieur MAHIEU précisent que la fête des voisins s'est bien déroulée.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 7 juillet 2015 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.